

## CHSCT des Bouches-du-Rhône Compte-rendu du 21 février 2014

L'IA-DASEN nous a à nouveau fait bond, alors que la date du CHSCT avait été fixée afin qu'il puisse être présent, dommage ...

Une déclaration, *lien vers déclaration*, intersyndicale, a rappelé les avancées du CHSCT-13 et l'attachement de ce dernier à un fonctionnement efficace ainsi qu'aux décrets et circulaires qui précisent

- son rôle de conseil auprès du DASEN,
- la non hiérarchisation entre le CHSCT-A et le CHSCT-13,
- les informations à transmettre à la secrétaire,
- sa compétence à rendre un avis **avant** la mise en place de toute réforme, par exemple les rythmes scolaires

La réunion, qui a duré 4h30, a été parfois houleuse les absences de réponses ayant été diverses et le renvoi à l'échelon rectoral récurrent :

- sur le cadrage du DASEN des heures allouées aux assistants de prévention du 1<sup>er</sup> degré, que nous souhaitons pour éviter les disparités entre circonscriptions, la réponse a été l'attente d'un cadrage rectoral ! Ce qui signifie que certains collègues doivent effectuer leur travail sur du temps personnel ...
- alors que plusieurs discussions ont eu lieu et qu'un accord semblait avoir été trouvé sur les éléments à communiquer à la secrétaire, là aussi, on nous a renvoyé à l'échelon rectoral ! Nous avons, une fois de plus, tenté d'expliquer à l'administration qu'elle entravait l'action du CHSCT, nous obligeait à traiter les informations d'après les articles de presse, ou les appels des collègues, bref dans l'affectif, par l'action syndicale et non sur un mode d'action CHSCT.

Il est cependant noté un effort de communication, l'administration nous ayant transmis un récapitulatif des demandes de protections juridiques, qui ont permis de constater qu'elles concernent essentiellement des directrices/teurs d'école et des chefs d'établissement.

Les personnels ont dressé des compte-rendus détaillés des visites effectuées ce trimestre :

- lycée des Alpilles à Miramas,
- collège Mistral à Port de Bouc
- école National à Marseille.

Nous avons alerté l'administration sur les situations de dangerosité dans ces établissements.

Les personnels seront destinataires, selon les cas, du compte-rendu ou d'une synthèse des préconisations du CHSCT. Tous les compte-rendus ont été adoptés à l'unanimité.

Un courrier d'accompagnement des visites, précisant le rôle du CHSCT et le déroulement de la visite, a été élaboré avec le CHSCT et adopté. Il sera transmis aux personnels avec le questionnaire préalable.

Au cours du prochain trimestre, suite à des saisines des personnels, nous effectuerons nos visites

- Au collège Brassens à Marignane
- Dans le groupe scolaire Bastide Haute à Salon de Provence
- Au lycée Lurçat de Martigues

Les élus FSU avaient dressé un état des lieux précis du suivi des préconisations des établissements visités. Il a été demandé à l'administration de s'emparer concrètement des dossiers, de s'adresser aux collectivités territoriales, voire à la Préfecture ou à la DDPP 13, pour faire avancer les choses.

Les situations de diverses circonscriptions ont été aussi abordées. Des contacts ont été pris par l'administration avec les IEN. Des mesures d'accompagnement des personnels ont été demandées et devraient être mises en place. La secrétaire aura un RV avec l'administration afin de transmettre l'analyse des témoignages qu'elle a reçus.

Groupes de travail :

- 14 mars : première réunion, en présence d'IEN, médecin de prévention, psychologue clinicienne, EMAS, sur les risques psycho-sociaux dans le 1<sup>er</sup> degré
- 25 mars : mallette des directeurs, choix des documents
- 11 avril : Incidents en EPLE
- Un groupe de travail permettant de dresser un état des lieux et une analyse des conditions de travail des personnels administratifs dans le 13 a été demandé. Il est motivé par l'exercice des personnels

dans des établissements souvent difficiles RRS, ECLAIR ... souvent en postes partagés, conséquence de leurs proximités géographiques. L'administration s'est dit favorable à la mise en place.

Les élus FSU ont proposé 5 avis, ils ont tous été adoptés à l'unanimité. L'administration dispose d'un délai de deux mois pour donner les mesures qu'elle a mises en place afin de tenir compte de l'avis ou pour justifier son absence de prise en considération :

- **Avis N°1 : Temps de décharge pour les membres du CHSCT**

Dans le cadre du respect du protocole d'accord sur les risques psycho-sociaux de la fonction publique, les membres titulaires et suppléants du CHSCT-13 demandent à bénéficier des jours de décharge prévus. Compte tenu de la décharge allouée à la secrétaire, ils demandent à bénéficier de 8 jours de décharge qu'ils souhaitent placer les

- 7 et 8 avril
- 12, 13, 15, 16 mai
- 2 et 3 juin

- **Avis N°2 : Registres, DUER**

En application du 63 de l'article 51, les représentants des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de procéder à une information et à une sensibilisation des IEN et des chefs d'établissements à l'importance de la formation des personnels à l'utilisation des registres et du DUER, afin qu'ils s'en emparent.

- **Avis N°3 : Ecole National**

Les représentants des personnels du CHSCT-13 alertent à l'administration sur la situation extrêmement préoccupante de l'école élémentaire National. Ils lui demandent d'intervenir rapidement auprès de la Mairie de Marseille, afin d'y garantir les conditions d'accueil, d'hygiène et surtout de sécurité .

- **Avis N°4 : Brigades de remplacement**

Les représentants des personnels du CHSCT-13 alertent à l'administration sur les conditions de travail des personnels remplaçants du 1<sup>er</sup> degré, mises à mal par :

- Des demandes impactant leur vie personnelle
- Des injonctions contradictoires
- Un fonctionnement hors de tout cadre légal, sans ordre de mission

Ils demandent à l'administration de se saisir de ces dysfonctionnements.

- **Avis N°5 : Stagiaires**

Les représentants des personnels du CHSCT-13 alertent à l'administration sur les conditions de travail des personnels stagiaires du 1<sup>er</sup> degré, mises à mal par la charge et l'intensité du travail qui leur est demandé. Certains de ces personnels ont, ou songent à démissionner, plusieurs déplorent des répercussions sur leur santé. Les élus au CHSCT-13 demandent à l'administration de mettre en place un suivi particulier de ces personnels.

Les représentants FSU sont fiers

- d'avoir été à l'initiative et d'avoir su créer l'unité afin que tous ces avis aient pu être votés à l'unanimité.,
- d'arriver à mener un travail dans le premier comme dans le second degré, envers tous les personnels concernés par le CHSCT-13, enseignants comme administratifs.

*Vos représentants FSU au CHSCT-13*

- *Laurence Baussant SNUipp-FSU,*
- *Claire Billès SNUipp-FSU secrétaire du CHSCT-D,*
- *Agnès Colazzina SNASUB-FSU,*
- *Jean-Claude Baudron-Dumax SNEP-FSU,*
- *Bruno Laboux SNUipp-FSU,*
- *Serge Pillé SNES-FSU,*
- *Annie Sandamiani SNES-FSU,*
- *Séverine Vernet SNES-FSU,*
- *Christel Villette SNUipp-FSU*

***N'hésitez pas à nous solliciter !***